

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_068 : MARCHES / AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 20/013 RELATIF À L'EXTENSION ET À LA MISE AUX NORMES DE LA STATION DE SOULEYRIE ET DE SES RÉSEAUX DE TRANSFERT - LOT 1: STATION Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Le marché d'extension et de mise aux normes de la Station d'épuration de Souleyrie prévoit que le personnel d'exploitation de la CABA soit mis à disposition du groupement des constructeurs, dès la mise en service des installations et sous leur responsabilité afin d'être formé au pilotage et à la conduite de l'équipement.

L'effectif actuel affecté à l'unité de Souleyrie est composé d'un responsable d'usine, pilotant deux agents d'exploitation dédiés à l'installation ainsi que d'un laborantin qui partage son temps entre la station de Souleyrie et les autres installations d'assainissement de la CABA. Des équipes d'électromécaniciens et des équipes d'astreintes complètent le dispositif afin de permettre le fonctionnement permanent 24h/24 des systèmes.

Afin de piloter au mieux le nouvel équipement, la CABA a prévu de renforcer le nombre de personnels affectés à la station. C'est pourquoi un processus de recrutement a été progressivement engagé au cours de la dernière année afin de répondre à cet objectif.

La démission récente de l'ingénieur recruté pour suivre le chantier et prendre la responsabilité de l'exploitation de la STEP va malheureusement engendrer des

perturbations dans l'organisation qui se mettait en place et cela non seulement dans l'immédiat mais aussi très vraisemblablement aussi sur le moyen terme. A cette situation, s'ajoute un effectif trop restreint d'agents d'exploitation, notamment pour gérer la période estivale.

Dans ces conditions et en l'absence d'alternatives appropriées, la CABA a sollicité la Société OTV, titulaire du marché, pour qu'une assistance à l'exploitation lui soit proposée afin, d'une part, de palier l'absence d'un chef d'usine et, d'autre part, de renforcer les effectifs des agents d'exploitation durant la période de recrutement engagée par la CABA.

La demande de renfort vise donc à proposer deux personnes dédiées exclusivement à l'unité de Souleyrie et ce, potentiellement jusqu'à la fin de l'année 2023, dans l'attente pour la CABA de pourvoir aux recrutements qui ont été (re)lancés. De fait, le programme initial de formation des services d'exploitation prévu par le marché est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

La mission de renfort qui est proposée porte sur la mise à disposition d'un chef d'usine sur 24 semaines et d'un exploitant pour 10 semaines.

Les missions qui leur sont dévolues sont les suivantes :

- Assistance à la conduite de l'usine :

- Pilotage Process de l'usine : analyse du fonctionnement des installations, choix des réglages process, transmission des consignes aux agents d'exploitation ;
- Pilotage de l'équipe d'exploitation composée des 2 agents CABA et d'un électromécanicien externe, répartition des tâches hebdomadaires, conseils, assistance ;
- Participation à l'exploitation de l'usine (réglages, prélèvements, éventuellement dépannages si nécessaire) ;
- Pilotage de la maintenance préventive à réaliser (mise en place d'un plan de maintenance avec répartition des tâches hebdomadaires entre les agents) ;
- Lien avec les équipes de la CABA notamment les électromécaniciens pour les éventuelles interventions spécifiques ainsi qu'avec le laborantin de la Communauté ;
- Participation au dispositif d'astreinte et aux rotations existantes avec, sur la période, 5 astreintes téléphoniques hebdomadaires incluses dans le forfait.

- Assistance à l'exploitation courante :

- Assurer les tâches courantes d'exploitation de la station d'épuration (entretiens, réglages, prélèvements, etc.) ;
- Participer aux interventions électromécaniques/dépannages sur les matériels ;
- S'insérer dans le dispositif et les rotations d'astreintes existantes avec 5 semaines d'astreinte y compris interventions sur site intégrées au forfait.

Ainsi, le montant du présent avenant n° 1 s'élève à 143 000,00 € HT, ce qui représente une évolution de la masse des travaux de 0,56 % par rapport au montant du marché initial et porte le montant du marché de 25 700 000,00 € HT à 25 843 000,00 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le mercredi 21 juin 2023 à émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Cette modification du contrat obéit aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique relatif aux modifications de faible montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser la passation de l'avenant n° 1 au marché 2020/013 relatif au travaux d'extension et de mise aux normes de la station de Souleyrie, en tant qu'il intègre une mission d'accompagnement à l'exploitation et fait évoluer la masse des travaux de 0,56 %, portant ainsi le montant du marché de 25 700 000,00 € HT à 25 843 000,00 € HT ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.